



CONSULTATIONS JURIDIQUES D'ORIENTATION

Dans le cadre des Crédits d'Actions Locales (CAL), l'action sociale des Yvelines propose aux agents des ministères économiques et financiers des consultations juridiques d'orientation. Ces consultations sont intégralement prises en charges et <u>l'agent n'a rien à payer</u>.

Chaque séance dure 15 minutes et est facturée 30€ à l'action sociale.

Ces consultations, dispensées par un avocat-conseil sont uniquement destinées à vous renseigner sur l'étendue d'un droit, la marche à suivre pour en assurer la sauvegarde et déterminer si l'assistance d'un avocat semble souhaitable.

Elles ont lieu un mercredi par mois selon le calendrier suivant :

PERMANENCES AVOCAT 2024 Prochaine consultation téléphonique

Mercredi 14 février 2024 de 11h à 12h30 Mercredi 27 mars 2024 de 11h à 12h30

Le rendez-vous est à prendre, au préalable, par mail uniquement Auprès de la Délégation Départementale de l'Action Sociale à :

actionsociale.78@finances.gouv.fr

Délégation départementale de l'action sociale des Yvelines